

L'Écho Chapellois



Le Mot du Maire,

Chers Chapelloises et Chapellois,

Au moment où vous lisez ces lignes, nous sommes entrés en 2016. Je ne dresserai pas maintenant le bilan de l'année 2015 pour notre Commune car j'aurai l'occasion, avec les membres du Conseil Municipal, de vous le présenter lors de la cérémonie des vœux le **Samedi 9 Janvier, à 10h30, à l'église.**

Je souhaite simplement faire passer le message concernant la place de notre commune dans ce monde agité où nous vivons actuellement. Nous prenons au quotidien des décisions pour en accompagner d'autres d'ordre national, régional, départemental et communautaire.

Décisions d'ordre budgétaire et dotations qui varient, décisions environnementales avec le temps fort mondial de la COP 21, décisions concernant ce qui se passe à la Communauté de Communes qui pourra permettre ou non de prochains investissements...

Notre commune est attractive, elle suscite l'arrivée de nouveaux habitants toujours plus nombreux et des projets d'investissement économique.

Ce n'est pas le fruit du hasard mais la conséquence de temps passé au quotidien pour donner à notre commune une image dynamique car c'est souvent le premier regard des futurs chapellois.

C'est aussi le soutien sans faille à notre école, l'ouverture prochaine du centre de loisirs rénové qui assurera aux parents des conditions optimales pour leur(s) enfant(s).

Ce n'est pas le fruit du hasard car nous sommes présents dans les instances décisionnaires ; nous sommes présents en agissant sur un tissu de relations amicales.

Ce n'est pas le fruit du hasard car nous réfléchissons à l'avenir de notre commune par des prises de décisions qui vont au-delà de l'année à venir.

Commune attractive et nombreux dossiers à traiter en pesant, en mesurant, en décidant dans l'intérêt général, celui qui apporte à notre collectivité, à nous tous, une qualité de vie améliorée. N'hésitez donc pas à appeler la mairie pour soumettre vos questions. Nous essayons, j'essaie de rappeler au plus tôt, de voir si nous pouvons apporter une réponse. Chaque citoyen a droit à la même considération.

J'en profite également pour souhaiter une bonne année à nos amis de Vigeois.

A ceux que je ne rencontrerai pas le 9 janvier, je souhaite au nom du Conseil Municipal une année 2016 apaisante, heureuse et pleine d'espoir.

Avec vous tous, sincèrement.
Le Maire

Numéro 95
Janvier 2016

SOMMAIRE

- Edito
- Invitation cérémonie des vœux de la municipalité. P 02
- Vie Municipale P 03 à 10
- Vie Intercommunale P 11
- Vie Culturelle et économique P 12
- Associations : P 13 à 16
- Développement durable : P 17 à 18
- Mémento Vie Pratique P 19
- Vœux P 20

**Les membres du conseil municipal
ont le plaisir d'inviter toutes les chapeilloises
et tous les chapeillois,**

à partager la cérémonie des vœux

qui aura lieu le

**Samedi 9 janvier, à
10h30, à l'église.**

Au programme :

- Mot du Maire.
- Accueil des mamans de l'année 2015.
- Accueil des nouveaux habitants propriétaires.
- Accueil du Conseil municipal des enfants.
- Accueil des nouvelles entreprises et artisans.
- Remise des médailles du travail.
- Moment de convivialité avec quelques gourmandises .

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 5 octobre 2015

• Adjonction de deux questions à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux questions suivantes :

- Amendes de police.
- Admission en non valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'ajouter ces deux questions à l'Ordre du jour.

• Vote des subventions – Année 2015

Monsieur le Maire informe que la Commission Animation – Culture s'est réunie le 1^{er} Octobre 2015 afin d'étudier le dossier « Subventions ». Monsieur le Maire donne, d'autre part, lecture du courrier du 20 Septembre 2015 de Mr le Président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de La Chapelle Bouëxic sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une action de réimplantation de faisans de souche sauvage sur la commune. Dans le cadre de cette action, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant annuel de 250 € pendant 3 ans. Monsieur Jean-Yves CORVOISIER, Conseiller Municipal, intéressé par cette affaire en tant que membre de l'ACCA s'est retiré de la séance pour ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ACCA d'un montant annuel de 250 euros pendant 3 ans dans le cadre de l'action de réimplantation de faisans de souche sauvage sur la Commune.

Monsieur le Maire informe également qu'il a été décidé en Conseil Communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté de majorer l'attribution de compensation versée à la Commune de La Chapelle Bouëxic d'un montant de 1 823 euros afin que la Commune reverse directement une subvention d'un montant équivalent à l'Ecole de VTT.

Monsieur le Maire demande, d'autre part, au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du vote des subventions pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2015 comme suit :

Subventions 2015

Compte	Bénéficiaires	Montant 2015
--------	---------------	--------------

Associations Communales

Compte	Bénéficiaires	Montant 2015	Remarques
6574	ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC	180,00 €	+ 250 € : subvention exceptionnelle
	ACCA au titre de la lutte contre les nuisibles	150,00 €	
	Amicale Laïque	180,00 €	
	Amicale Laïque : activités scolaires	3743 € + 250 € (Hand)	19 € x 197 élèves
	Anciens combattants	180,00 €	
	Club cyclotourisme	180,00 €	
	Club de football	180,00 €	
	Club de football (Aide au championnat pour 2 équipes)	400,00 €	
	Club détente gymnastique féminine	180,00 €	
	Zumba	180,00 €	
	Ecole de VTT	1 823,00 €	
	Club du 3° Age	180,00 €	
	Club VTT	180,00 €	
	Comité des fêtes (animation communale)	1180,00 €	
	Comité des fêtes	180,00 €	

	Famille Rurale : Travaux Manuels	180,00 €	
	Famille Rurale : Yoga	180,00 €	
	Famille Rurale : Art Floral	180,00 €	
	Famille Rurale : Chorale	180,00 €	
	Bouexic animation	1 490,00 €	
Associations Cantonales			
	Amicale Sapeurs Pompiers Maure	110,00 €	
	Association FNATH	45 €	
Collèges canton			
	Collège du Querpon	380 €	19 € x 20 élèves
	Ecole Ste Marie	19 €	19€ x 1 élève
	Collège Ste Marie	228 €	19 € x 12 élèves
Autres			
	Association de soins palliatifs – Bain de Bretagne	100,00 €	
	Secours catholique Maure	60,00 €	
	IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT	38,00 €	19 € X 2 élèves
	Reves de Clown	100,00 €	
	TOTAL GLOBAL	12 886,00 €	

Monsieur le Maire informe qu'afin de régler l'ensemble des dépenses inhérentes aux subventions, il y aurait lieu de prendre la décision modificative suivante :

- Dépenses de fonctionnement :
- cpte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations : + 1 686,00 €
- Recettes de fonctionnement :
- cpte 7321 : attribution de compensation : + 1 686,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative désignée ci-dessus portant le budget primitif 2015 – section de fonctionnement en dépenses : de 925 419,00 € à 927 105,00 € et en recette de 1 059 471,61 € à 1 061 576,61 € et le budget global en dépenses de 1 842 717,00 € à 1 844 403,00 € et en recette de 1 976 769,61 € à 1 978 455,61 €.

- **Taxe redevance assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs assainissement collectifs étaient fixés comme suit pour l'année 2015 :

- Part fixe : 99,09 €
- Part proportionnelle : 0,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les tarifs arrêtés pour l'année 2015 en 2016 comme suit :

- Part fixe : 99,09 €
- Part proportionnelle : 0,62 €.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : « Les Bruyères »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 17 Septembre 2015 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « Les Bruyères » demandant, en application de l'article L 222 4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de bien vouloir présenter au Conseil Municipal :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'année 2014 ;
 - la note d'information aux Maires de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- et de faire parvenir en retour la délibération du Conseil Municipal prenant acte de ces documents.

Mr Michel CHAUDAGNE – Adjoint – délégué du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Bruyères fait part du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2014 établi par le Syndicat des Bruyères.

La consommation moyenne par abonné en 2014 sur le Syndicat des Bruyères était de 77 m3 par an. Elle était de 78 m3 par an en 2013.

Les volumes mis en distribution et vendus en 2014 étaient de 1 367 580 m3 en 2014. Ils étaient de 1 369 140 m3 en 2013. Soit une diminution de 0,11 %. La facture d'un usager consommant 120 m3 (hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de 8,52 % depuis début 2005. Le linéaire de réseaux renouvelé en 5 ans est de 49,925 kms. La présentation des programmes pluriannuels de travaux pour le programme 2015-2017 s'élève à 5 000 000 d'Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve les documents désignés ci-dessus.

- **Tarif garderie : - pour les enfants non inscrits aux TAP : pour les enfants exclus des TAP, en cas de dépassement des horaires fixés**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 31 Août 2015 déterminant les tarifs de garderie. Il propose de compléter les tarifs garderie comme suit :

- pour les enfants non inscrits aux TAP : 1,10 €
- pour les enfants exclus des TAP : 1,10 €
- en cas de dépassement des horaires fixés : 3,50 € par quart d'heure de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de compléter les tarifs garderie comme suit :
- pour les enfants non inscrits aux TAP : 1,10 €
- pour les enfants exclus des TAP : 1,10 €
- en cas de dépassement des horaires fixés : 3,50 € par quart d'heure de retard.

- **Renouvellement du CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier – Services techniques**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 Octobre 2015 décidant d'embaucher en CUI (Contrat Unique d'Insertion) Mr BOUGAULT Didier en tant qu'agent des services techniques à hauteur de 28 heures par semaine du 13 Octobre 2014 au 12 Octobre 2015 pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 12 mois. Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du développement de la commune, il serait judicieux de renouveler le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier pour la période du 13 Octobre 2015 au 12 Octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au renouvellement de l'embauche en CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier domicilié « La Bigotais » en CAMPEL en tant qu'agent des services techniques à hauteur de 28 heures par semaine à compter du 13 Octobre 2015 pour une durée d'un an.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les pièces inhérentes à cette embauche.

- **Décision modificative n°5 : budget commune : opération 063 : Acquisition de matériel**

Monsieur le Maire informe qu'afin de régler l'ensemble des dépenses inhérentes aux acquisitions de matériel et mobilier, il y aurait lieu de prendre la décision modificative suivante :

- dépenses d'investissement : opération 063 :
Acquisition de mobilier : cpte 2184 : + 5 000,00 €
- Recettes d'investissement :
Compte 1641 : emprunt : + 5 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative désignée ci-dessus portant le budget primitif – section d'investissement de 917 290,00 € à 922 290,00 € et le budget global en dépenses de 1 844 403,00 € à 1 849 403,00 € et en recettes de 1 978 455,61 € à 1 983 455,61 €.

- **Décision modificative n°6 : budget commune : compte 6718 : charges exceptionnelles sur opération de gestion**

Monsieur le Maire informe qu'afin de régler l'ensemble des dépenses inhérentes aux charges exceptionnelles sur opération de gestion, il y aurait lieu de prendre la décision modificative suivante :

- **Section de fonctionnement**

- Dépenses : * compte 6718 : charges exceptionnelles sur opération de gestion : + 1 100,00 €

- Recettes : * compte 61522 : entretien de bâtiment : - 1 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative désignée ci-dessus.

• **Décision modificative n°7 : budget commune**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative qui prévoit les crédits en dépenses et en recettes au chapitre 041 qui permettent les intégrations de différents comptes comme suit :

Section d'investissement

* Dépenses : 67 668,61 € dont

- compte 2151 : - Réseaux de voirie – ch 041 – Opérations patrimoniales : 51 316,74 €

- compte 2113 : - Terrains aménagés autre que voirie – ch 041

Opérations patrimoniales : 3 298,40 €

- compte 21531 : Réseaux d'adduction d'eau - ch 041 –

Opérations patrimoniales : 964,09€

- compte 21318 : - Autres bâtiments publics : ch 041 –

Opérations patrimoniales : 10 450,01 €

- compte 21312 : - Bâtiments scolaires : ch 041 – Opérations patrimoniales : 1 639,37 €

* Recettes : 67 668,61 €

- compte 2313 : Constructions : ch 041 - Opérations patrimoniales : 24 754,03 €

- compte 2315 : Installations, matériel et outillage technique

ch 041 – Opérations patrimoniales : 15 170,59 €

- compte 2318 : Autres immobilisations corporelles en cours : 27 743,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative ci-dessus portant le budget primitif – section d'investissement de 922 290,00 € à 989 958,61 € et le budget global en dépenses de 1 849 403,00 € à 1 917 071,61 € et en recettes de 1 983 455,61 € à 2 051 124,22 €.

• **Eco-village du Pont-es-Frères : Société la Jourdanière Nature : avenant n°1 en moins-value**

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 en moins-value proposé par l'Entreprise JOURDANIERE NATURE concernant le lot n°4 – espaces verts relatif aux travaux d'aménagement de l'Eco-village du Pont-es-Frères pour un montant en moins-value de 1 670,40 € TTC concernant la fourniture et mise en place de panneaux de noms de rue.

- Montant initial du marché : 62 311,20 € TTC

- Avenant n° 1 : - 1 670,40 € TTC

- Montant total du lot n°4 : 60 640,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'avenant n°1 désigné ci-dessus proposé par l'Entreprise JOURDANIERE NATURE domiciliée La Jourdanière – BP 84123 – 35341 LIFFRÉ Cédex concernant le lot n°4 – espaces verts inhérent aux travaux d'aménagement de l'Eco-village du Pont-es-Frères pour un montant en moins-value de 1 670,40 € TTC portant le montant global du marché à 60 640,80 € TTC.

• **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 23 Septembre 2015 de Monsieur le Trésorier de PIPRIAC – MAURE adressant un dossier d'admission en non valeur des cotes devenues irrécouvrables et demandant de bien vouloir présenter ce dossier au Conseil Municipal pour décision pour une valeur de 18,10 € d'impayé au titre de la cantine garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'admission en non valeur pour un montant de 18,10 € d'impayé au titre de la cantine garderie.

- **Amendes de police**

Monsieur le Maire propose de solliciter un devis concernant les travaux d'aménagement de sécurité rue de Villeneuve avec rétrécissement en entrée et en fin de rue dans le cadre du dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

Informations

- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : mise à jour**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Le Plan Communal de Sauvegarde repose sur cinq grands principes :

- Le PCS organise la sauvegarde des personnes : alerte, information, évacuation, hébergement
- Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.
- Le PCS est un outil d'aide à la gestion d'un événement de sécurité civile.
- Le PCS concerne l'ensemble des services
- Le PCS doit permettre de tendre vers une culture communale de sécurité.

Monsieur le Maire précise que le Plan Communal de Sauvegarde approuvé par le Conseil Municipal en 2012 doit être mis à jour. Il donne lecture du PCS afin de mettre à jour les différentes fiches et précise que le PCS mis à jour sera approuvé lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

- **Plan de prévention des risques professionnels**

Mr LERAY Michel – Adjoint au Personnel – précise que le plan de prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en place pour préserver la santé et la sécurité des salariés. Mr LERAY Michel spécifie que, depuis 2010, il existe un plan de prévention des risques professionnels et qu'il serait souhaitable de le réactualiser. Il est proposé de travailler sur ce dossier en commission composée de l'ensemble des membres de la commission personnel communal : Mr LERAY Michel - Mme DUREY Nadia et Mme LETOURNEL Carole et de représentants du personnel par service : école, restaurant scolaire, service technique, bibliothèque, cybercommune, agence postale et service administratif.

- **Organisation d'une cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre transmise par le bureau des élections du Ministère concernant les cérémonies de citoyenneté pour la remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans, à savoir que les cérémonies de citoyenneté ne pourront être organisées cet automne en raison de l'ouverture de la campagne électorale.

- **Election régionales : Dimanche 6 Décembre 2015 et Dimanche 13 Décembre 2015 -Organisation des permanences et désignation du bureau de vote**

Le tableau des permanences et la désignation du bureau de vote est arrêté comme suit :

Permanences Elections - Année 2015		
	Elections Régionales	
	1er Tour	second tour
	Dimanche 6 Décembre 2015	dimanche 13 décembre 2015
8h00 à 10h30	- Mr MORAZIN Roger - Mr CHAUDAGNE Michel - Mme PERON Virginie - Mme POULY Alexandra	- Mr MORAZIN Roger - Mr CHAUDAGNE Michel - Mme PERON Virginie - Mme HIGNET Manuella
10h30 à 13h00	- Mme AUDRAN Laëtitia - Mr COUDRAIS Rémy - Mme HIGNET Manuella - Mme LEBRET Louise	- Mme AUDRAN Laëtitia - Mr COUDRAIS Rémy - Mme POULY Alexandra - Mme LEBRET Louise

13h00 à 15h30	- Mr CORVOISIER Jean-Yves - Mr LARCHER Eric - Mr LERAY Michel - Mme LETOURNEL Carole	- Mr CORVOISIER Jean-Yves - Mr LARCHER Eric - Mr LERAY Michel - Mme LETOURNEL Carole
15h30 à 18h00	- Mme DUREY Nadia - Mr KERGOURLAY Jean-Pierre - Mr LEMOINE Patrick - Mr MORAZIN Roger	- Mme DUREY Nadia - Mr KERGOURLAY Jean-Pierre - Mr LEMOINE Patrick - Mr MORAZIN Roger

Premier tour 6 Décembre 2015

Bureau de vote :

- Président : - Mr MORAZIN Roger
- Président suppléant : - Mr LERAY Michel
- 3 assesseurs : Mme DUREY Nadia, Mr LEMOINE Patrick, Mr KERGOURLAY Jean-Pierre
- Secrétaire : - Mme PERON Virginie

Deuxième tour : 13 Décembre 2015

Bureau de vote :

- Président : - Mr MORAZIN Roger
- Président suppléant : - Mr LERAY Michel
- 3 assesseurs : Mme DUREY Nadia, Mr LEMOINE Patrick, Mr KERGOURLAY Jean-Pierre
- Secrétaire : - Mme PERON Virginie

- **Projet argent de poche – vacances de Toussaint**

Monsieur le Maire fait part de la réactivation de l'opération « Argent de poche » pour les prochaines vacances scolaires de Toussaint et de l'organisation de cette activité par Vallons de Haute Bretagne Communauté. Cette activité pourrait être proposée à 5 jeunes de la Commune et se déroulerait sur 5 matinées d'une semaine de 9h00 à 12h00. Cette activité s'adresse aux jeunes à partir de 16 ans jusqu'à moins de 18 ans. Une indemnité de 15 Euros par matinée est attribuée à chaque jeune, soit 75 euros pour une semaine.

- **Projet de commune nouvelle**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'information à l'initiative de Monsieur le Maire de MAURE DE BRETAGNE s'est déroulée le 4 Septembre 2015 à 14h30 à MAURE DE BRETAGNE concernant le projet de commune nouvelle en présence des communes suivantes : MAURE DE BRETAGNE – LA CHAPELLE-BOUEXIC - CAMPEL – LES BRU-LAIS – SAINT-SEGLIN et MERNEL.

La loi promulguée le 16 Mars 2015 vise à définir le dispositif de la commune nouvelle. L'objectif est que plusieurs communes s'unissent pour n'en former qu'une seule.

Le texte instaure des communes déléguées correspondant aux anciennes communes. Il maintient le mandat de l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes jusqu'aux prochaines élections municipales en 2020. Les maires des anciennes communes en fonction au moment de la création de la Commune nouvelle deviennent de droit maire délégué jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la Commune nouvelle. Ils ont une fonction d'adjoint au Maire de la Commune nouvelle.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal de MERNEL a voté à l'unanimité contre l'adhésion au projet de commune nouvelle. La Commune de BOVEL ne souhaite pas adhérer à ce projet. La Commune de COMBLESSAC n'était pas présente à la réunion d'information.

Il est posé la question de l'intérêt d'une commune nouvelle par rapport à la Communauté de Communes des Vallons de Haute Bretagne et au schéma de mutualisation en cours.

Une prochaine réunion d'information se déroulera le 8 Octobre 2015 à MAURE DE BRETAGNE. Monsieur le Maire sera présent à cette réunion.

- **Accueil des réfugiés : courrier du Ministère de l'Intérieur aux Maires**

Monsieur le Maire fait part du courrier du Ministère de l'Intérieur aux Maires concernant l'accueil de réfugiés. Ce sujet est suivi d'un débat. Il est posé la question de la définition de l'accueil de réfugiés en terme de logement, nourriture, éducation, accompagnement et de la capacité de la Commune de bien accueillir une famille. Il est suggéré d'étudier la possibilité d'accueil de familles au niveau de la Communauté de Communes.

- **Compte-rendu de la réunion d'expertise du 23 Septembre 2015 suite au sinistre incendie de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire fait part du diagnostic structure établi par le Cabinet SERTCO suite au sinistre incendie de la salle polyvalente et spécifie qu'il a été demandé une contre-expertise en ce qui concerne le remplacement de l'ensemble de la charpente et de la couverture lors de la réunion d'expertise du 23 septembre 2015. Une nouvelle réunion d'expertise est programmée le vendredi 20 Novembre 2015 à 10h00 à la salle-polyvalente.

- **Inventaire des cours d'eau – Canut Nord : compte-rendu de la réunion du 21 Septembre 2015**

Monsieur LERAY Michel – référent communal - précise que le groupe de travail concernant l'inventaire des cours d'eau – Canut Nord – s'est réuni le 21 Septembre 2015 à GOVEN. L'inventaire des cours d'eau concerne le Canut Nord et le bassin versant est composé de 10 Communes : Baulon, Bovel, Guichen, Guignen, La Chapelle-Bouëxic, Lassy, Maxent, Plélan le Grand, Saint-Senoux et Goven.

Lors de cette réunion les éléments suivants ont été expliqués : contexte, objectif de l'actualisation, état des lieux sur le bassin versant, critère de définition d'un cours d'eau, étapes de l'inventaire et calendrier prévisionnel.

Monsieur LERAY précise également que les questions suivantes ont été abordées par les agriculteurs en ce qui concerne les bandes enherbées, les ruisseaux et la prise en charge des travaux. Une étude à ce sujet sera faite par la SAGE Vilaine. Monsieur LERAY, consécutivement à cette réunion, propose de faire le point également sur la carte existante sur le sud de la Commune au niveau de l'Aff Est avec 1 ou 2 agriculteurs.

- **Informations – travaux point à temps**

Mr LARCHER Eric – conseiller municipal délégué à la voirie- dresse le bilan des travaux de point à temps réalisés fin septembre 2015 : 30,9 tonnes d'enrobés ont été utilisés. Ces travaux ont concerné les voies suivantes : voies communales de la Prunçais, du Brulay, de Troumer au Fougeray de Haut et Plédy de Bas.

Une tonne supplémentaire d'enrobé serait nécessaire pour finaliser les travaux de point à temps.

Il est également suggéré d'aménager le sentier piétonnier – côté droit de la rue du Plat d'Or afin d'améliorer la sécurité des piétons. Un abri scolaire sera mis en place rue du Plat d'Or en Décembre 2015. Il est spécifié, d'autre part, que les travaux de modernisation de voirie de la V.C. n° 205 de la Croix du Goulet ont été réalisés.

- **Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire**

Mme LETOURNEL Carole, conseillère municipale déléguée fait part du compte-rendu du dernier conseil Communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Les points suivants ont notamment été abordés :

- Zone d'Activité de la Courtinais : achat d'un lot par Mr SAUVAGE – menuisier charpentier.
- Présentation du compte-rendu d'activité du SMICTOM par Mme la Présidente du SMICTOM.
- Contrat de territoires – volet 2 : octroi d'une subvention de 80 000 Euros pour construction d'une salle de sports à LA CHAPELLE-BOUEXIC.
- Versement d'une subvention de 8 000 € dans le cadre de l'organisation du comice agricole du canton de GUICHEN à GOVEN en septembre dernier.
- Contrat de territoires – volet 3 : lecture publique versement d'une subvention de 533,34 € à la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC .
- Travaux C.L.S.H. :
 - avenant en plus-value : charpente – mérule.
 - avenant en moins-value : exécution d'un ragréage fibré au lieu d'une chape traditionnelle.
- Aménagement d'une aire intermodale à LOHEAC : coût des travaux 90 000 € dont :
 - 80 % de subvention par le Département : 72 000 €.
 - 20 % d'autofinancement : 18 000 €

- **Vœux 2016**

Il est décidé d'organiser la cérémonie des vœux 2016 de la municipalité le samedi 9 Janvier 2016 à l'Eglise suivie d'un pot de l'amitié sous barnum.

- **Lecture d'une lettre envoyée par des enfants**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre transmise par des enfants concernant l'aménagement d'une aire de jeux à proximité du lotissement des Champs-Toussiers. Il est proposé de soumettre cette question au Conseil Municipal d'enfants pour étude et suggestions.

- **Réunions d'information concernant les projets de territoire**

Monsieur le Maire rappelle que 3 réunions sous forme d'ateliers participatifs sur les axes de projet de territoire sont organisées par Vallons de Haute Bretagne Communauté aux dates suivantes :

- mardi 6 Octobre 2015 de 19h30 à 22h30
- jeudi 29 Octobre 2015 de 18h00 à 22h00
- Jeudi 5 Novembre 2015 de 18h00 à 22h0.

- **Visite de l'Assemblée Nationale**

Mr Jean-René MARSAC – député - organise une visite de l'Assemblée Nationale le 29 Octobre 2015. Les réponses devront être retournées pour le 15 Octobre 2015.

- **Salon des Maires**

Monsieur le Maire informe que le 98^{ième} congrès des Maires et des Présidents de Communauté de Communes de France se déroulera du 17 au 19 Novembre 2015 à PARIS. Il propose aux conseillers intéressés de lui en faire part.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes **nés entre JANVIER et** riode, munis du livret de famille et accompagnés de **MARS 2000** doivent se faire recenser **avant le** leur représentant légal. **31/03/2016.**

Ils doivent se présenter à la mairie durant cette pé- Contact : ☎02.99.92.01.15

DELIVRANCE DE CARTE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT



A ce jour, les délais de délivrance des titres d'identité et de voyage sont : pour les cartes d'identité **de 6 semaines**, et pour les passeports de **4 à 5 semaines**. Ces délais partent de la date d'arrivée des demandes en préfecture au retour en mairie du document. Ils comprennent le délai de fabrication des CNI à l'usine de Limoges qui est de 3 semaines, celui des passeports, à l'imprimerie nationale de Douai, qui est d'une dizaine de jours. Ces délais de fabrication sont incompressibles. Comme chaque année des voyages vont être programmés. Afin d'éviter, autant que possible, les demandes tardives de CNI ou de passeports, nous **rappelons, à l'intention des parents, qu'ils doivent déposer les demandes de renouvellement 3 mois avant la date du voyage.**

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Réunion du 4 Novembre 2015

Le Conseil communautaire a, à l'unanimité, sur le site suivant : <http://www.vallonsdehautebretagne.fr> dans la rubrique : nous connaître. émis le vœu suivant : principe de mise à disposition gratuite des salles pour des manifestations communautaires dans les communes du territoire.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de conclure une convention de partenariat d'une durée de trois ans avec Radio Laser. Il est ainsi prévu des interventions radiophoniques (au nombre de 30 minimum), d'une durée d'une heure, tous les mardis soirs en direct, dans le cadre d'un talk show. Le coût annuel s'élève à 8 550 €.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de poursuivre les travaux sur le site du Camping des Buis à Les Brulais. Le montant est estimé à 80 000 € HT pour un hébergement flottant et un hébergement terrestre.

Pour information, le Bureau a décidé, à l'unanimité, de vendre à l'entreprise Excel Nettoyage, le lot n°29 (1 957 m²) sur le parc d'activités « Les trois Prés » à Laillé au prix de 18 € HT/m².

Le rapport d'activités 2014 de Vallons de Haute Bretagne Communauté a été présenté. Il a fait l'objet de quelques remarques en séance. Il pourra être consulté

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 16 décembre 2015.

L'ATELIER CA M' DIT FAMILLE SE DEPLACE



L'opération Ça m'dit famille, un atelier en famille organisé par le service animation collective famille du centre social Chorus de Maure-de-Bretagne, se déplace **un samedi par mois de 14h30 à 16h30 dans les communes environnantes.**

Ce moment de rencontre et de création collective est l'occasion pour les familles de partager un temps convivial et de discuter de leurs idées, envies, afin de permettre à l'équipe du Chorus de réfléchir, d'orienter, d'aider à la programmation et à l'organisation de futures animations sur le thème de la famille et de la jeunesse.

Prochaines dates :

Samedi 9 Janvier fabriquons notre galette des rois à Loutehel.

Samedi 6 Février fabrication de déco de pâques pour organiser une chasse aux œufs à Les Brulais.

Samedi 5 Mars un atelier autour du jardin à Comblessac.

Samedi 2 Avril un atelier floral à la Chapelle Bouexic.

Samedi 7 Mai On crée notre propre jeu de société à Campel.

**Pour tout renseignement, contacter
Gwenola BEVAN, au Chorus,
☎ 02 99 92 46 99.**

Vie Intercommunale

Les Créations de Luna

Conception et décoration artisanales d'évènements.



Elise est une créatrice nouvellement installée sur notre commune. Ne chercher pas, elle n'a ni vitrine ni pignon sur rue mais son site internet suffit à vous donner envie. Discrète mais redoutable d'efficacité pour tous ceux en panne d'inspiration (ou tout simplement de temps !!) lors de la préparation de grands évènements ; **mariage, baptême, communion**.....Elise met tous ses talents pour décorer votre salle (et autres) selon votre thème et vous propose une prestation adaptée à vos besoins, prenant en compte l'art floral ainsi qu'une décoration créative. Elise s'adapte à vos envies et *votre porte-monnaie* ! Plusieurs formules sont donc possibles pour que ce moment important soit une réussite et que vous puissiez profiter pleinement ! Certains d'entre vous sont peut-être déjà dans les préparatifs alors n'hésitez pas à consulter son site internet ou la contacter pour de plus amples renseignements.

Contact : ☎ **06.79.18.91.20** Mail : lescreations-deluna@orange.fr
Site Web : www.lescreationsdeluna.com

LE GARAGE DU CANUT



Façade incontournable du centre bourg, le garage de notre commune a changé de mains et ça se voit !

Nouvelle enseigne le **Garage du Canut** avec à sa tête Mr VIRGONE qui a fait quelques travaux d'embellissements. Toute l'équipe se tient à votre disposition pour travaux d'entretien, réparation ou achat de véhicules.

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Samedi de 8h00 à 12h00

Contact :

1 Rue de Rennes

☎ **02.99.92.60.80**

Mail : garageducanut@gmail.com

MANIFESTATIONS A VENIR

US CHAPELLOISE



L'U.S Chappelloise vous souhaite à tous une excellente année 2016.

Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé et bonheur.

Prochaine échéances du club :

Galette des rois prévue **le dimanche 24**

janvier après le match à la buvette.

Tournoi FIFA prévu **le samedi 05 mars** à la bonne franquette.

Merci à tous pour votre soutien le dimanche et nous comptons sur vous pour écrire une nouvelle page du club

AMICALE LAÏQUE



Début mars 2016, l'« Amicale Laïque » organise un week-end théâtral au bénéfice de l'école. Elle accueillera le « Pied en couliesses » de Guichen qui sil-

lonne régulièrement la région depuis quelques années où elle a désormais une excellente réputation (Guichen, Goven, Guignen, Vern sur Seiche, St Erblon, Bais...). Pour preuve, ce sont près de 3000 spectateurs qui chaque année viennent se divertir lors des spectacles que la troupe propose. La pièce que les acteurs répètent de septembre à fin janvier est leur principale activité. Le groupe fait partie du collectif du « P'tit Souffleur » dont le programme est distribué en fin d'année dans toutes les communes des Pays de Vallons de Vilaine, elle participe également en juin, au festival du même nom.

Pour l'heure, le « Pied en couliesses » est en plein régime de croisière pour préparer les séances de sa prochaine production et que vous pourrez venir applaudir : « **Pension complète** », une comédie vaudeville de Pierre Chesnot. Ce spectacle renoue avec les pièces dites de boulevard jouées par la troupe dans les années passées et qui s'adressera à tous les publics. Avec la distribution de onze acteurs sur scène, vous pouvez déjà imaginer une histoire avec quelques embrouilles dont voici le synopsis :

« Que se passe-t-il quand depuis dix ans on

fait croire à sa femme que pour des raisons professionnelles on descend toujours à l'hôtel Mimosa alors que celui-ci n'existe pas et qu'en réalité on va retrouver sa maîtresse dont le mari est commandant d'un sous-marin nucléaire et qu'il est absent des mois entiers ? Mais surtout que fait-on quand sa femme décide inopinément de venir vous rejoindre ? » Voici une comédie burlesque, rythmée, avec quiproquos et situations cocasses, qui ne manquera pas de vous faire passer un bon moment.

Rendez-vous donc les **samedi 5 mars (20h30) et dimanche 6 mars (14h30)** à la **salle du Rotz à MAURE DE BRETAGNE**, vous serez accueillis par la sympathique équipe de l'« Amicale Laïque ».

Tarifs :

Adultes : 7€, Réduits : 3€ (-12 ans, handicapés, chômeurs et étudiants, sur présentation de carte)

Réservations par téléphone au : 06 44 30 90 52 ou sur le site : lepiedencouliesses.free.fr



Les acteurs du « Pied en couliesses » saison 2015-2016

LES FLECHES CHAPELLOISES



L'assemblée générale des Flèches
Chapelloises se tiendra

**le vendredi 29 Janvier,
à 19h00,
Salle de la bibliothèque.**

Ordre du Jour :

- Rapport moral et financier.
- Adhésion 2016
- Commande de maillots et de cuissards.
- Projets éventuels pour 2016
- Questions diverses.

LE CLUB DE L 'AMITIÉ



Le club de l'amitié invite ses adhérents
et nouveaux adhérents au partage de

**la galette des rois
le jeudi 21 janvier 2016
à 13h30
salle de la Bonne Franquette.**

Au cours de cette rencontre :

- Renouvellement de l'adhésion (17 €) pour 2016.
- Bilan de l'année 2015.

Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

Bonne année 2016

COURIR A PLUSIEURS !!!



plusieurs.

Une chelloise a décidé, pour plus
de sécurité de ne plus courir seule.
L'idée est venue de créer un réseau
afin de mettre en contact toutes les
personnes intéressées pour courir à

Par exemple, les personnes souhaitant courir pour-
raient communiquer par sms.

Si vous êtes intéressées par cette démarche, vous
pouvez envoyer un mail à cette adresse :
courir.lcb35@yahoo.fr

ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

TELETHON



Le 6 décembre dernier
délai, les bénévoles étaient
mobilisés, pour le Téléthon
organisé, par la commis-
sion animation extra-municipale et l'association
vététiste. La journée a commencé par un petit dé-
jeuner solidaire, auquel plus de cinquante per-
sonnes ont participé. Elle s'est poursuivie par deux
randonnées : L'une en VTT et l'autre pédestre.

Les cyclistes ont parcourus 25 kms,. Quant aux
randonneurs pédestres, ils ont sillonné les che-
mins chellois sur une dizaine de kilomètres.
Tous les bénéfices, environ 500 €, ont été remis à
Pascal BELLOIR, chef de corps des sapeurs-
pompiers et coordonnateur du Téléthon de Maure-
de-Bretagne, par Roger MORAZIN.

ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

Cérémonie du 11 novembre 1915.

Cela fait déjà 100 ans que les combats faisaient rage, mettant à terre de nombreux combattants de tous pays ; c'était la première guerre mondiale.

Le 11 novembre est une journée commémorative dont chacun devrait se souvenir pour bien intégrer que le risque de guerre n'est pas loin (le 13 novembre et ses attentats résonnent encore).

Cette journée organisée conjointement par la municipalité et les anciens combattants est là pour que chacun d'entre nous en tire les leçons pour le vivre en paix.



Les porteurs drapeaux de la commune de gauche à droite : Mrs RAIMBAULT Jean, ESNAULT Henri, MONNERAIS Henri. Le président Jo BESCHU porte la gerbe.

Chaque année, nous faisons appel à nos collégiens de 3ème et c'est avec plaisir que 5 d'entre eux, (Sibylle COGAN, Léa DUPRÉ, Célia LE LAY, Julie ROUSSEL, Léa SOULAINÉ) ont participé en lisant le texte officiel ou des lettres de poilus devant une bonne cinquantaine de participants.

Merci à tous en souhaitant que nous soyons encore plus nombreux avec nos enfants, l'an prochain.



De gauche à droite : Francis RAIMBAULT, Roger MORAZIN, Julie ROUSSEL, Léa SOULAINÉ, Léa DUPRÉ, Sibylle COGAN et Célia LE LAY

LE MARCHÉ DE NOËL

Succès du Marché de Noël

Comme toujours lors de manifestations dans notre commune, le public a répondu présent pour le plus grand bonheur des organisateurs et des exposants. Malgré une météo capricieuse en matinée, les promeneurs du dimanche se sont déplacés !

Avec une organisation efficace de la part de tous les bénévoles (comité des fêtes, commission animation...), tout le monde a pu y trouver son compte ; métiers de l'artisanat, dégustation de produits de fête, restauration sur place , animation pour les enfants.....tous les ingrédients réunis pour une journée réussie !

Toutefois le grand moment tant attendu reste évidemment l'arrivée du Père-Noel en calèche pour le bonheur des petits et des grands. Qui plus est cette année, le Père-Noel n'était pas seul, Mickey avait aussi fait le déplacement !

Une belle journée qui laisse présager peut-être une nouvelle édition en 2016



LA QUALITÉ DE L'AIR

La combustion du bois produit des polluants dans l'air extérieur : principalement des particules fines, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des composés organiques volatils (COV).

Ces produits engendrent des problèmes de santé publique. Pour y remédier, il faut éviter le brûlage des déchets verts ou l'écobuage et changer son foyer ouvert ou sa cheminée. Si vous avez un appareil de chauffage domestique au bois, il faut à la fois utiliser un combustible approprié et des équipements performants et bien entretenus.

Un combustible approprié et bien utilisé.

Les caractéristiques du combustible et la façon dont il est utilisé dans l'appareil de chauffage influent beaucoup sur la pollution de l'air extérieur. Certains facteurs augmentent sensiblement cette pollution :

- l'humidité (plus le bois est humide, plus il émet de particules),
- la taille des bûches (des petites bûches émettent moins que des grosses),
- un combustible de mauvaise qualité ou mal adapté à l'appareil où il brûle (en nature ou en quantité). L'utilisation d'un combustible souillé est la cause la plus importante de pollution,
- un mauvais allumage (voir ci-dessous).

Une combustion de qualité

La qualité du combustible est importante pour limiter la pollution. La qualité de la combustion l'est tout autant. Elle va de toute façon produire des polluants (monoxyde de carbone, particules, etc.) mais leur quantité peut être limitée par un bon usage de votre appareil.

Pour y parvenir :

- apportez suffisamment d'air lors de la combustion, surtout au moment de l'allumage.
- mettre le feu au bois par le dessus réduit beaucoup les émissions de particules à ce moment (voir la technique de l'allumage inversé). Commencez l'opération en laissant ouverts tous les clapets d'arrivée d'air du poêle ou de la cheminée, puis réduisez le flux d'air quand le feu est bien pris.
- fractionnez les chargements de votre chaudière à bûches,
- adoptez une allure de fonctionnement suffisante. Des appareils de chauffage au bois fonctionnant au ralenti polluent davantage.

Attention, danger !

La combustion de bois de mauvaise qualité libère des substances toxiques (dioxine...). C'est le cas des bois «souillés» issus de récupération (chantiers de démolition, vieux meubles, bois échoués en bord de mer, etc.) qui contiennent des produits toxiques et / ou corrosifs : produits de traitements, vernis, peinture... Et bien sûr, rappelons qu'il ne faut jamais brûler de déchets dans une cheminée ou un poêle, ni même dans son jardin.

Rapportez les déchets souillés en déchèterie. Les déchets verts peuvent également être apportés en déchèterie ou compostés

La technique de l'allumage inversé :

- empiler dans le foyer, sans le surcharger, des bûches d'une taille adaptée à l'appareil, celles de plus petit diamètre en haut,
- placer des petits morceaux de résineux sec et un cube d'allumage (pas à base de produits pétroliers) sur le dessus,
- vérifier le tirage et les registres d'admission d'air, allumer le cube, fermer la porte,
- baisser les apports d'air au bout de 10 minutes au moins

Des équipements performants et entretenus

L'amélioration des performances des appareils de chauffage au bois a permis de diminuer globalement leurs émissions polluantes. Ainsi, l'émission de particules assez fines* du fait de l'usage du bois énergie est passée de 200 000 tonnes par an en 1990 à moins de 90 tonnes en 2012 (source CITEPA Secten 2014).

* PM 10 : particules atmosphériques d'un diamètre inférieur à 10µm. La combustion du bois émet surtout des particules très fines (<1µm)

En général, les émissions polluantes (gaz et particules) des appareils de chauffage au bois diminuent s'ils sont bien dimensionnés et bien utilisés.

Pour éviter la dégradation de l'air intérieur et extérieur du fait de vos équipements, respectez quelques règles simples :

- si vous êtes équipés d'un appareil datant d'avant 2002 ou d'une cheminée ouverte, installer un appareil performant vous permettra de diminuer de façon importante les émissions (jusqu'à 50 fois moins) et de consommer moins de bois. L'ADEME recommande la mise en place d'un appareil labellisé «**Flamme Verte**» qui garantit une valeur limite d'émissions de particules inférieure à 90mg/m³,
- faites-les installer par des professionnels qualifiés, et utilisez-les conformément aux prescriptions du fabricant,
- retirez-en régulièrement les cendres (foyer et cendrier),
- faites les entretenir et réviser tous les ans avant leur remise en marche,
- faites ramoner votre installation deux fois par an.
- Attention ! Un ramonage chimique ne remplace pas un ramonage mécanique.

Optez pour la qualité

Pour choisir votre appareil, fiez-vous au logo «Flamme verte», le label de qualité des appareils de chauffage au bois. Avec le concours de l'ADEME et du Syndicat des Énergies Renouvelables, les principaux constructeurs d'appareils de chauffage domestique au bois ont signé la charte qualité «Flamme verte». Les entreprises signataires s'engagent à commercialiser des appareils performants dont la conception répond à une charte de qualité exigeante en termes de performances énergétiques et d'émissions polluantes.

Date	Actions
1 ^{er} janvier 2015	Produits éligibles : 5, 6 et 7 étoiles – Suppression de la classe 4 étoiles
1 ^{er} janvier 2018	Produits éligibles : 6 et 7 étoiles – Suppression de la classe 5 étoiles
1 ^{er} janvier 2020	Produits éligibles : 7 étoiles – Suppression de la classe 6 étoiles

	Classe énergétique	Rendement énergétique (en%)	Emissions de monoxyde de carbone (en %)	Emissions de particules fines (en mg/Nm ³)
BOIS BÛCHE	5*****	>70	0,30	90
	6*****	>75	0,15	50
	7*****		0,12	40
GRANULES	5*****	>85	0,04	90
	6*****	>87	0,03	40
	7*****	>90	0,02	30

Sources : ADEME

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

9 et 23 Janvier

6 et 20 Février

5 et 19 Mars



Permanence des élus

de 10h à 12h00

Le samedi

Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h

Mercredi de 9h à 12h15

et de 15h à 18h

Judi de 17h à 18h

Vendredi de 17h à 18h

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ lindalelay@gmail.com

Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ tourismeccmaure@orange.fr



Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC
ou son assistante. Sur Rendez-
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus - Le Vendredi de
15h30 à 17h00 :

29 Janvier, 26 Février et 25 mars

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) : 15
janvier, 12 février, 21 mars.

A Guichen : 4 janvier, 1 février, 7 et 24 mars.



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illenoo en direc-
tion de Rennes sont disponibles à l'agence
postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont
également affichés à l'abri de bus « Rue de
Rennes ».

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h. Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h -
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Route de Maure à Mernel

L'ensemble du
Conseil
Municipal
et du
personnel
municipal
vous
souhaitent une
très belle
et heureuse
année
2016

